

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2017\_159**

**Séance du jeudi 19 octobre 2017**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 13/10/2017

**Présents : 17**

*L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 17**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Secrétaire de**

**séance: Jean-Paul VELAY**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: Renouvellement/augmentation des lignes de trésorerie - DE\_2017\_159**

Monsieur Alain JAFFARD, Maire, sollicite l'autorisation de renouveler et augmenter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, les lignes de trésoreries 00001556530 et 0000163672. Ces lignes de trésorerie sont destinées à financer plusieurs dossiers de travaux d'aménagement, en l'occurrence, la place de l'Eglise, le Pont du Massufret et l'aménagement des abords de la passerelle. Le Crédit agricole propose la fusion des lignes de trésorerie sus citée et leur augmentation de manière à ce qu'il ne reste qu'une ligne d'un montant de 318 000 €.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, décide :**

**Article 1**

Monsieur JAFFARD est autorisée à réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, une ligne de trésorerie d'un montant de 318 000 (trois cent dix huit mille) euros, destinée à financer les travaux de la place de l'Eglise, le Pont du Massufret et l'aménagement des abords de la passerelle.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêt au taux variable indexé sur :

-l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.80%, soit à titre indicatif sur l'index du mois de septembre 2017 à -0.30%, un taux de 1.47%..

Ce taux est révisé mensuellement, et les intérêts appelés en paiement mensuellement en procédure débit d'office.

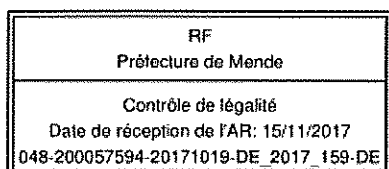
Frais de dossier 0.25% du montant autorisé, avec minimum 50 €.

**Article 2**

La commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

**Article 3**

Monsieur Alain JAFFARD, Maire, est autorisée à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

